

POLITIQUE

## Les agents de l'Agglo bientôt à la diète

**CHÂLONS** Dès 2018, les 285 fonctionnaires territoriaux devraient perdre une semaine de congés par an.



Jeu­di passé, près de 300 personnes avaient manifesté contre la suppression de congés pour les agents de l'Agglo. K. M.

### L'ESSENTIEL

- **La Chambre régionale des comptes** a envoyé, durant l'été, un rapport d'observations à l'Agglo sur sa gestion sur la période 2010-2015.
- **La bonne gestion financière** est soulignée mais la CRC Grand Est pointe des entorses à la réglementation.
- **Le temps de travail et les congés** des agents seraient trop avantageux... et illégaux.
- **Le président** entend s'appuyer sur ce rapport pour tout remettre à plat dès 2018.

**T**rop bien lôtis les 285 agents embauchés par Châlons agglo ? C'est ce que semble pointer le rapport d'observations de la Chambre régionale

des comptes du Grand Est. Après avoir analysé, dépiauté le fonctionnement communautaire, elle estime, en substance, qu'ils ont en tout cas trop de congés : 29 jours par an quand les fonctionnaires territoriaux ne devraient avoir droit qu'à 25 jours. Il est aussi relevé que les agents ont droit à deux jours de congés exceptionnels « afin d'effectuer des ponts ». Autre dispositif ne reposant « sur aucune base légale », les fonctionnaires ont droit à un jour de congé supplémentaire par décennie de service. Enfin, le règlement de l'Agglomération offre des congés exceptionnels (mariage, naissance, maladies ou décès) à « un cadre familial élargi », sur des durées plus longues.

Bruno Bourg-Broc a annoncé, hier, à l'occasion du conseil communautaire, qu'il avait l'intention de « se conformer à la loi » dès 2018, en proposant « une délimitation d'ici la fin de l'année » afin de faire travailler les 285 agents un peu plus d'une semaine supplémentaire chaque année (39 heures). Non sans avoir dit son opposition à une telle mesure, Dominique Vatel a « mis en garde » sur les conséquences d'une telle décision rappelant que, quand la nouvelle s'est a couru dans les services, « il y avait 250 personnes devant la mairie dès le premier jour ». « On a le droit de faire mieux que la loi. On n'est pas obligé de faire pire », a-t-il défendu. ■

JUSTIN DANIEL FREDMAN

### LA LOI, C'EST LA LOI (EN GÉNÉRAL EN TOUT CAS)

C'est l'argument du président Bourg-Broc : il faut se conformer à la loi, « c'est comme ça ». Soit. Quelques instants plus tôt, pourtant, celui-ci assumait de continuer d'aller à l'encontre de ladite loi. En effet, la Chambre régionale des comptes a également souligné la nécessité, pour l'Agglomération, d'exercer, la totalité de la compétence scolaire et périscolaire ou d'en rendre l'exercice aux communes membres. « Ce traitement

différencié ne permet pas l'intégration dans la communauté d'agglomération de blocs de compétence homogènes et cohérents », pointe le rapport. Et BBB ce proposer de « continuer comme on le fait depuis 2014 », étant donné que « les communes semblent satisfaites ». Une question reste en suspens : Est-ce dans les écoles communales ou dans les RPI que l'on enseigne la géométrie variable ?